



**Bureau communautaire
Mardi 12 Décembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Marché n°2021-15 Construction du Centre de loisirs de Canet – Lot n°12 VRD et aménagement extérieur – Avenant n°1

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique, un marché de travaux a été passé en procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des article L. 2123-1, et R. 2123-1 1, L. 2194-1 et R. 2194-1 et suivants,

Vu les décisions 2021-28B, 2022-81D, 2023-54B, 2023-106B, 2023-121B et 2023-123B,

Il est rappelé aux membres du Bureau communautaire qu'un programme de travaux a été mis en œuvre pour la construction d'un centre de loisirs sur la commune de Canet.

Un marché de travaux a alors été attribué, conformément à l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 19 octobre 2021, entre autres, à l'entreprise COLAS le 3 décembre 2021.

A la levée des réserves il a été constaté que certaines prestations n'avaient pas été réalisées. Il en découle donc une moins-value non conforme aux attentes et aux prescriptions du CCTP.

Sous réserve de l'avis de la commission MAPA, il convient de passer l'avenant n°1 du marché ci-dessus mentionné pour en diminuer le montant comme suit :

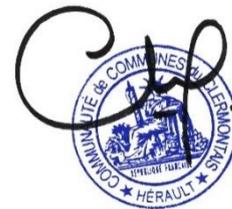
Désignation	Montant H.T. du marché
Montant initial du marché du lot n°12	162 045,20 €
Avenant n°1	-2 371,00 €
Nouveau montant du marché	159 674,20 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché n°2021-15 entre la Communauté de communes du Clermontais et l'entreprise COLAS et selon les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 Décembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL